

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 13

Artikel: Des mariages consanguins
Autor: B.Y.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178006>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il est vraiment étonnant que dans notre canton aucune place quelconque ne soit affectée à l'enseignement de l'économie politique. Tandis que dans plusieurs pays, en Angleterre notamment, on répand à profusion les connaissances économiques dans toutes les classes de la société; notre académie elle-même est privée depuis plusieurs années d'une chaire d'économie politique. Que d'idées fausses se répandent même chez des hommes éclairés, par suite de l'ignorance des principes les plus élémentaires qui régissent les lois de la production, de la répartition et de la consommation des richesses. Nous voyons trop souvent se produire chez nous la théorie du *bon sens* qui voudrait prétendre que, sans étude attentive des phénomènes sociaux, chacun peut se rendre compte immédiatement, à première vue, de toutes leurs conséquences. N'oublions pas que derrière *ce que l'on voit* se cache *ce que l'on ne voit pas*, comme l'a si clairement démontré Bastiat, et que c'est précisément ce que l'on ne voit pas qui peut avoir la portée la plus grande dans les effets de telle habitude ou de telle détermination, qu'il s'agisse d'un homme en particulier ou de la société en général. Et dans un pays républicain, où chaque citoyen peut arriver au pouvoir, où chacun peut avoir à émettre un vote dans les questions de banques, institutions de crédit, impôt, dépenses publiques, dans un tel pays, disons-nous, il n'existe aucun enseignement destiné à répandre les principes les plus élémentaires de la science sociale! C'est là une lacune qui se fait tous les jours plus vivement sentir et sur laquelle nous attirons l'attention de tous les hommes qui comprennent le bonheur et la prospérité de leur patrie.

B. Y.



Des mariages consanguins.

Que n'a-t-on pas dit de l'influence des mariages entre cousins germains sur la santé des enfants qui en sont le fruit? L'opinion généralement admise aujourd'hui est que la consanguinité a pour résultat ordinaire des maladies ou des vices de conformation, tels que la folie, l'épilepsie, l'idiotisme, le crétinisme, la surdi-mutité, etc., etc. Des observations sérieuses, reçues par quelques médecins, ont déjà montré qu'il en fallait considérablement rabattre de ces effets attribués par la tradition, plutôt que par l'observation, aux mariages entre parents à un proche degré.

Voici aujourd'hui de nouveaux faits, constatés par M. Auguste Voisin, dans une commune française, celle de Batz (Loire-Inférieure), dont les habitants ont l'habitude, depuis plusieurs siècles, de ces sortes de mariages et vivent à peu près isolés des pays environnans.

La commune de Batz est située dans une presqu'île bordée d'un côté de rochers baignant dans la mer, et de l'autre de marais salants. L'air y est très vif, les vents y soufflent ordinairement du nord au sud. Les

habitants, au nombre de 5,400, ont peu de rapports avec le reste du département et leurs habitudes les attachent au sol de leur pays.

Leur intelligence est très développée, tous les adultes savent lire, la vie de famille existe chez eux à un haut degré. La moralité de la commune est très grande; point de crimes, ivrognerie rare, grande sobriété.

Les enfants sont allaités par leurs mères pendant un an ou quinze mois. Les vices de confirmation, les maladies mentales n'existent chez aucun individu, issu ou non de parents consanguins.

Il existe actuellement dans cette commune 46 unions entre consanguins à un proche degré, savoir 5 entre cousins germains, 51 entre cousins issus de germains, 40 entre cousins au 4^{me} degré. Les 5 mariages entre cousins germains ont produit 25 enfants dont aucun n'est infirme de naissance. Il en est mort deux de maladies accidentnelles.

Les 51 mariages entre cousins issus de germains ont produit 420 enfants dont aucun n'est atteint d'infirmité; 24 ont succombé à des maladies aiguës.

Enfin, les 40 mariages entre cousins au 4^{me} degré ont donné naissance à 29 enfants, tous bien portants, sauf 5 qui sont morts de maladies aiguës.

Tous les habitants sont d'une stature très élevée et respirent un air de santé et de force. Leurs travaux sont cependant pénibles, surtout pour les femmes, ce qui explique la fréquence assez grande des accouchements prématurés.

Voilà donc un exemple qui montre que de bonnes conditions climatériques et topographiques et des habitudes de moralité chez ses habitants contribuent à maintenir dans cette localité un état de santé qui devrait paraître incompatible avec la non-introduction d'éléments étrangers dans la constitution des familles.

B. Y.



LES BOTTES DE CENDRILLON

(4)

Les deux amants étaient devenus moins craintifs. Tous les jours ils sortaient, et tous les jours je voyais passer, tantôt de petits brodequins noirs, tantôt les bottes vernies que personne ne verra plus mettre sur cette terre. Je m'étais fait une douce habitude de les regarder les uns et les autres; cependant les bottes avaient toujours la préférence.

Je ne négligeai pas pour cela le visage de Pervenche — c'était le nom de la jeune fille — mais un voile épais la cachait toujours lorsqu'elle avait le costume de son sexe; et quand elle portait quelque élégante redingote, un mouchoir de batiste me dérobait presque entièrement ses traits. N'importe!... je voyais son pied cheri, et j'étais content. Cette folie de vieillard me faisait oublier mes chagrins. Le propriétaire me persécutait pour me faire déloger. Cette espèce d'exil me brisait le cœur. Il y avait quinze ans que j'étais à cette place. Enfin, il fallut céder. Le portier vint me signifier qu'on ne m'accordait plus qu'un jour. Ce messager de malheur me dit:

— Vous n'êtes pas le seul forcé de partir aujourd'hui. Il y a aussi des larmes là haut, au premier.